



**TRIEUX**

**INFO**

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 21

**JANVIER 2022**



**Samedi 15 janvier 2022**



**Salle G. Brassens Trieux**

Pas de réservations

Ambiance et Convivialité

Petite restauration  
Buvette sur Place

19h00  
Début des parties

18h00  
Ouverture des portes

**Bons d'achat de 50 à 200€,  
Robot Cookeo,  
Centrale vapeur,  
Ainsi que beaucoup d'autres lots...**

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19*

# LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 se termine sous un climat enneigé et froid, un peu à l'instar de la situation sanitaire que nous affrontons ensemble et chacun à sa façon. Restons positifs et optimistes, cette épidémie finira bien par nous laisser en paix.

Durant le mois de novembre, nous avons organisé des réunions de quartier qui ont été très enrichissantes. Les principaux thèmes abordés touchent à la sécurité, la tranquillité et les infrastructures routières. Toutes les problématiques évoquées ont été prises en compte et seront étudiées. Les messages triotins sont entendus et l'équipe municipale s'active à y répondre progressivement.

L'année dernière, vous aviez demandé plus de décorations de Noël, comme vous l'avez constaté, par l'intermédiaire de l'atelier 111, de nombreux bénévoles se sont investis pour orner notre commune avec quelques décorations de Noël. Je tiens à souligner leur remarquable travail et je les remercie vivement.

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) a également épaulé cette action de décoration. D'ailleurs ils vous attendent le Samedi 8 au matin pour broyer vos sapins.

J'espère pouvoir vous retrouver pour la cérémonie des vœux, il faut savoir se montrer optimiste en cette période.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'année et une Excellente Année 2022.

Le Maire de TRIEUX,  
Jean-Claude KOCIAK

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi

8h - 12h et 15h - 17h30

Mercredi 8h - 12h

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

*Le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Le Personnel Communal  
Et Toute l'Équipe de Trieux Info  
Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Fin d'année*

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**RENTRÉE SCOLAIRE** : lundi 3 janvier.

**MAIRIE FERMÉE** : Du Vendredi 24 décembre au dimanche 2 janvier. Une permanence téléphonique sera assurée pour toutes les urgences de 8h-12h / 15h-17h au 07.57.00.15.10.

# L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchetterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchetterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

**Exceptionnellement, nos 3 déchèteries (Homécourt, Jarny et Trieux) seront ouvertes de 9h à 14h les vendredis 24 et 31 décembre 2021.**

**Pour les déchets verts il faut les déposer à la déchetterie.**

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis 11 et 25 janvier.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

## ECHOS DE LA CITE

### COLIS DE FIN D'ANNÉE

Les personnes âgées de 65 ans et les personnes justifiant d'un taux d'handicap de 80 % ayant demandé leur inscription en Mairie ont

reçu la visite de conseillers municipaux et de membres du CCAS pour la distribution des colis de fin d'année. Les personnes remplissant les conditions et non inscrites en Mairie doivent se faire connaître en fournissant leur carte d'identité ou leur carte d'invalidité et une facture prouvant leur adresse.

## **ARRÊTÉS DU MAIRE**

- Arrêté du Maire du 3 janvier 2022 visant à obligation de détenir un sac à déjections canines lors des promenades des animaux. Des sacs à crottes sont disponibles en mairie pour 1 € 20.

- Arrêté du maire du 3 janvier 2022 d'interdiction d'accès au city stade jusqu'à établissement d'un filet de protection.

## **RÈGLES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS**

**ATTENTION** : Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel...) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du Public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer en Mairie des demandes d'autorisation de travaux (CERFA N°13824\*04) ou permis de construire mise en conformité totale. La Mairie réceptionne ses dossiers et les envoie à la Direction Départementale des Territoires de Nancy ainsi qu'au service de l'incendie et sécurité (quand il le faut) pour instruction. Il en découle un avis (favorable ou défavorable) et c'est seulement après cet avis que l'établissement peut ou ne peut pas commencer les travaux et peut ou ne peut pas ouvrir.

L'accessibilité concerne les parties extérieures et intérieures du bâtiment.

Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans différents cas :

- Impossibilité technique,
- Contraintes liées à la conservation du patrimoine
- Disproportions manifestes entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts.

Pour toute ouverture d'établissement au public, veuillez prendre en compte les règles d'accessibilité sur le site du gouvernement : obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées (règles, dérogations, imprimés...)

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur : [www.accessibilitehandicapé.fr](http://www.accessibilitehandicapé.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

La Direction Départementale des Territoires est à votre écoute pour tous renseignements au 03.83.91.40.00

## **LA CHASSE SAISON 2021/2022**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **19 septembre 2021 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2022** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2022 au soir. Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54 : **www.fdc54.com**.

## **URBANISME**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

## **ACTUALITES SANITAIRES**

### **CENTRE DE VACCINATION**

Le centre de vaccination situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey sera ouvert jusqu'à fin mars 2022. Les inscriptions se font toujours sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr), mais aussi sur le site internet "vitemadose".

- Les lundis matin de 9h à 13h
- Les mercredis après-midi de 13h à 16h45

- Les samedis matin de 9h à 13h

En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie. Il existe aussi des possibilités de vaccination sur RDV avec les pharmacies, sur place ou à domicile, qui peuvent éventuellement être plus rapides.

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉS**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **MES CONSEILS COVID**

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr) dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr)

## **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

**LE SAVIEZ-VOUS !**

## **ACCUEIL DE JOUR DES SÉNIORS FRAGILISÉS**

La résidence médicalisée le Prieuré de la Fensch de Ranguieux propose un accueil de jour (6 places) pour les personnes âgées vivant à leur domicile touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Le temps d'une journée de 10h à 18h une équipe est chargée d'agrémenter ce temps en proposant des activités adaptées. Une équipe soignante est présente.

Cette offre permet de rompre le quotidien et de proposer une ouverture tout en restant à son domicile et permet aux aidants d'avoir du temps pour soi.

Tarif de la journée : 51.23 € transport aller-retour, repas du midi et goûter compris.

Renseignements auprès de Mme MONIN Clémentine, directrice au 03.82.59.15.70

## **INSCRIPTION DES JEUNES SUR LES LISTES ELECTORALES**

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes ayant atteint 18 ans devront se faire recenser par une inscription volontaire s'ils peuvent et souhaitent voter. Ils peuvent pour ce faire, utiliser le formulaire Cerfa en Mairie ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### **HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24



### **Naissance :**

- Emmy GENOUDET le 23/10/2021 à THIONVILLE.
- Maxime Patrice LINGEE né le 28/11/2021 à THIONVILLE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations  
aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

## **Décès hors commune :**

- Cécilia Gemma GIULIANO née le 12/06/1922 à TRIEUX décédée le 02/12/2021 à LA TRONCHE (Isère).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

## LA VIE ASSOCIATIVE

### **RELAIS DES ASSISTANTES**

#### **MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

### **LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE**

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman

Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements.

**CATÉCHISME** : Inscriptions pour les enfants nés en 2012-2013. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à [paroissesje@orange.fr](mailto:paroissesje@orange.fr) ou par téléphone au 03 82 20 40 23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Reprise des cours le lundi de 16h45 à 17h45 pour les 1ères années et le mercredi de 10h à 11h avec l'Abbé MARCHAL à la Salle C. BONINSEGNA.

<b>JANVIER</b>		
Dimanche 2	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 9	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 16	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 23	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 30	Messe 9h30	Audun-le-Roman

## **COMITÉ DES FÊTES**

### **SCRABBLE**

Le club de scrabble cessera ses activités le Mardi 21 décembre et les reprendra le mardi 4 janvier.

Pour la séance du vendredi en fin d'après-midi, merci de contacter directement l'animateur au 0670970793 ou 0382204542.

En attendant l'heure de la reprise, nous vous souhaitons de belles fêtes.

### **ATELIER GYM SÉNIORS**

#### **Ou Prévention de la perte musculaire et de l'amplitude articulaire**

Il y a 2 groupes, les ateliers ont commencé il reste quelques places de disponibles le mercredi matin de 9h15 à 10h15 à la salle Georges BRASSENS. Vous pouvez vous inscrire en Mairie.

### **LA TRIOTHÈQUE**

Tout d'abord, nous tenons à remercier très chaleureusement Saint Nicolas d'avoir pris un peu de temps pour rendre visite aux enfants de Trieux, réunis à la Triothèque le dimanche 5 décembre pour écouter quelques histoires sur le thème de la Saint Nicolas et de Noël. Nous remercions également les enfants pour leur joie et leur écoute attentive ainsi que leur famille de les avoir amenés à la bibliothèque. Le rendez-vous est déjà pris pour 2022 !

Le concours de dessins de Noël est un vif succès : plus de 20 dessins ont été affichés et les votants se sont déplacés en masse pour élire le plus beau dessin. Les résultats vous seront communiqués dans le prochain bulletin du Trieux Infos.

Nous vous rappelons que la Triothèque vous accueille :

- les mardis et vendredis de 16h30 à 18h
- les mercredis de 13h à 14h30

En Janvier 2022, les nocturnes auront lieu :

- Le **lundi 10 janvier** de 20h à 21h30
- Le **jeudi 27 janvier** de 20h à 21h30

Nous vous informons enfin que la Triothèque sera fermée pendant la période des fêtes (du 18 décembre au 3 janvier 2020).

Réouverture : le **mardi 4 janvier 2022**

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !**

## HARMONIE MUNICIPALE

En prévision de notre habituelle soirée Choucroute à Tucquegnieux le 5 mars 2022, les inscriptions démarreront à partir du 3 janvier 2022.

☎ 03.82.20.46.12 / 06.28.23.59.44 ou 07.82.94.88.25

En espérant la marée basse et le plaisir de partager ce moment de convivialité.

L'Harmonie Municipale vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année dans la joie de partager entre vous. Amicalement.

## LES ACTIVITÉS ART ET CULTURE

### AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**  
avec **Jean-Charles**  
LUNDI de 14H À 16H (8 €/mois)

### À LA MAISON POUR TOUS

- **FAC** avec **Aurélie** : LUNDI de 18H à 19H
- **PILOXING** avec **Aurélie** : LUNDI de 19H à 20H
- **BABY DANSE** : avec **Lise** MERCREDI de 10H45 à 11H45

Tarifs (licence comprise)  
BABY DANSE : 99 € /an

Sport : 99 €/an ou 150 €/an pour plusieurs activités sportives

*Pour toute activité, une séance découverte est offerte*

*Facilités de paiement accordées, chèques vacances ou bancaires*

### RENSEIGNEMENTS

07.89.89.84.91 Email : [trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)

**PASS SANITAIRE EXIGÉ, SAUF BABY DANSE**

Opération  
**2022**  
**SAPIN**  
Recyclé

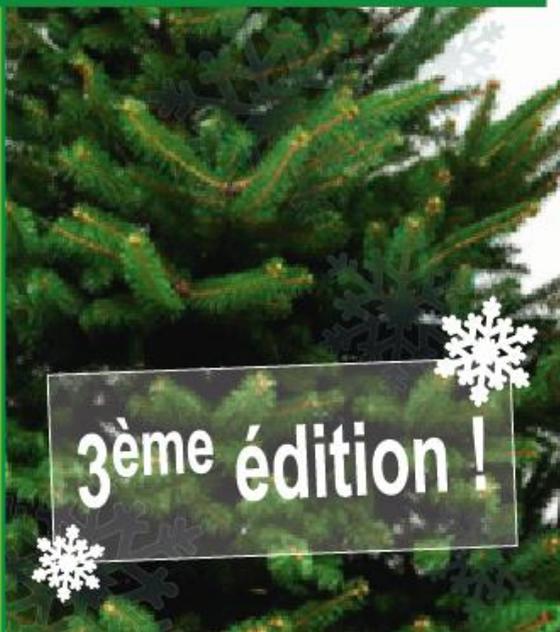


**Samedi 8 janvier 2022**

Amenez votre sapin devant la Mairie de 9H30 à 12H00



Un geste écolo  
+  
une boisson  
chaude !



**3ème édition !**